



FORMULAIRE DE RESERVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA MAISON DU PEUPLE

A retourner à : courrier@mairie-belfort.fr

Renseignement administratif : 03.84.54.26.27 ou 03.84.54.27.88

Renseignement technique (régisseur) : 03 84 54 27 33

1 - COORDONNÉES

1.1 ASSOCIATION/ORGANISME

☐ Association

☐ Collectivité

☐ Entreprise

☐ Comité d'entreprise

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Tél. :

Courriel :

1.2 DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Tél.

Courriel :

1.3 REPRESENTANT PRESENT

NOM, Prénom :

Fonction :

Tél.

Courriel :

2 - DEMANDE

2.1 Nature de la réservation

Titre du spectacle/Nom de la manifestation :

Description du spectacle :

Date installation/répétition : Heure début installation : Heure de fin :

Date spectacle : Heure début du spectacle : Heure de fin :

Les horaires doivent être confirmés au régisseur.

Nombre d'artistes sur scène:

Nombre de spectateurs attendus:

Tarif adulte : Tarif enfant :

 Reversement des bénéfices à une association : ☐ oui ☐ non

Si oui, nom de l'association bénéficiaire :

 Buvette payante : ☐ oui ☐ non

Vente autres articles (programme, etc.) :

3 - BESOINS

Des techniciens sont présents lors de l'installation et du spectacle sur un ou plusieurs services de 4 h. Des agents de sécurité incendie sont présents pour le spectacle sur un service de 4 h minimum. Leur intervention vous est facturée après le spectacle.	☐ L'organisateur s'engage à contacter le régisseur Yves BLACHERE (yblachere@mairie-belfort.fr ou 03.84.54.27.33) le plus tôt possible, à lui transmettre la fiche technique du spectacle et à lui confirmer les horaires. A défaut de contact ou de transmission au plus tard 15 jours avant la date du spectacle, la location sera annulée. ☐ Praticable ☐ Vidéoprojecteur La mise à disposition du vidéoprojecteur sera facturée au tarif en vigueur.
☐ Vestiaires	☐ oui ☐ non
☐ Accès borne d'accueil pour billetterie	☐ oui ☐ non Seule la partie de la borne non occupée par l'agent d'accueil est disponible.
Hall	Aucun mobilier ne peut être posé dans le hall pour des raisons de sécurité. Pot et buvette sont interdits dans le hall. Pour mettre en place une buvette, il convient de réserver une salle de réunion. En cas de buvette payante, il convient d'obtenir l'accord du service des formalités administratives pour un débit de boissons temporaire.
☐ Salle(s) de réunion	☐ Salle 005 ☐ Salle 010 ☐ Salle(s) de réunion ☐ Salle 327 ☐ Salle 003 N° de salle et horaires à confirmer par téléphone au 03.84.54.26.27 ou 03.84.54.27.88 usage : ☐ buvette ☐ loge ☐ stockage ☐ autre :

4 – INFORMATIONS IMPORTANTES

• Pour une déclaration temporaire de débit de boissons, prendre contact avec le service des formalités administratives ☎ 03 84 54 56 18 ou etaticvil-formalites@mairie-belfort.fr



Frais obligatoires à prévoir (tarifs valables uniquement pour 2026) :

- ♦ Location de la salle pour une journée : entre 700 € et 1 450 € (dépend de votre statut)
- ♦ Location pour installation/répétition pour une demi-journée : entre 200 € et 420 € (selon statut)
- ♦ Frais de personnel technique : minimum 1600 € (dépend de la complexité du spectacle)
- ♦ Frais de personnel de sécurité incendie : environ 500 € (dépend de la durée du spectacle)
- ♦ Vidéoprojecteur : 170 € (forfait en cas d'utilisation)

5 - ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : - CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus - M'ENGAGE à respecter cette déclaration.	NOM :..... A : LE : SIGNATURE :
--	---